

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 5 juillet 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- David BURLOT donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Jean-François CORDON,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Alain GENCE, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUELLAN

Délibération n°2022-083

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 11

URBANISME PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT)
--

Les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle ont été retenues au titre du programme « Petites villes de demain » le 22 décembre 2020.

C'est un dispositif issu du plan de relance et de l'agenda rural qui vise à accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Enfin, il permet aux collectivités retenues de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financement pour réaliser des études et d'un accès privilégié au « Club des Petites Villes de Demain » pour définir et réaliser leur projet de revitalisation.

Les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, soutenues par Lamballe Terre & Mer, ont candidaté au programme Petites Villes de Demain afin de bénéficier des moyens financiers et humains supplémentaires pour mener à bien un projet visant à renforcer leur fonction de centralité, un enjeu partagé à l'échelle de l'intercommunalité et traduit dans le projet de territoire.

Ces candidatures se sont concrétisées par la délibération n°2021-16 du Conseil municipal du 15 février 2021 de Lamballe-Armor, par la délibération n°20210121010 du Conseil municipal du 21 janvier 2021 de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et par la délibération du Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer n°2021-019 du 23 février 2021 portant approbation et signature de la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain ». Cette délibération a également permis d'engager le recrutement d'un chef de projet pour une durée de trois ans. Ces moyens humains permettent d'assurer le pilotage et la gestion du programme. Les Maires de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, accompagnés de L'Etat et de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer se sont engagés dans le programme « Petites villes de demain » en signant la convention d'adhésion le 1er mars 2021. Cette approbation engage la collectivité à rédiger une convention-cadre dans un délai de 18 mois.

La convention-cadre « Petites villes de demain » vaut convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) créée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018. Cet outil juridique doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que le dispositif Denormandie.

L'ORT est cosignée par la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer, la commune de Lamballe-Armor, la commune de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et l'Etat, qui représente également l'Anah et la Banque des Territoires, partenaires du programme.

Dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », une gouvernance a été mise en place. Les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle ont travaillé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer à l'élaboration de la convention ORT. Deux comités de pilotages se sont tenus, le 29 juin 2021 et le 12 mai 2022 en présence des services de l'Etat et de l'ensemble des partenaires techniques et locaux, ancrant la démarche de projet dans un cadre institutionnel et partenarial.

La convention ORT des « Petites villes de demain » a une durée de 5 ans et fait l'objet d'une délimitation de périmètres d'interventions pour les centres-villes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle en se basant sur les éléments identifiés dans l'OPAH-RU et le site patrimonial remarquable du centre-ville de Lamballe-Armor, du plan-guide de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, et les différents

secteurs de projet identifiés contribuant à la dynamisation des centralités.

Monsieur le Président présente la stratégie de revitalisation du territoire retenue selon 5 grands axes :

1. Œuvrer en faveur de l'habitat
2. Pour un commerce dynamique et attractif dans les centralités
3. Contribuer à valoriser des espaces publics qualitatifs et patrimoniaux
4. Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité
5. Pour le maintien de l'offre en services et équipements dans les polarités du territoire

Ces grandes orientations se déclinent en 46 projets dont chacun fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention-cadre ORT. 27 projets sont localisés à Lamballe-Armor, 16 localisés à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, et 3 sur les deux communes ou l'ensemble du territoire intercommunal. Ces actions sont élaborées autour de plusieurs thématiques dont l'habitat, obligatoire dans une convention ORT, mais également le commerce, la mobilité ou le cadre de vie.

Certaines de ces actions sont qualifiées de « non matures » et devront faire l'objet d'une programmation plus précise au cours du programme « Petites villes de demain ».

La convention pourra être modifiée par la voie d'avenant, notamment pour faire évoluer le projet en ajoutant de nouvelles actions et sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son l'article 157,
- Le programme « Petites villes de demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1^{er} octobre 2020,
- La labellisation des communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle au programme « Petites villes de demain » le 1^{er} mars 2021,
- La délibération n°2021-016 du Conseil municipal de Lamballe-Armor du 15 février 2021,
- La délibération n°20210121010 du Conseil municipal de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle du 21 janvier 2021,
- La délibération du Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer n°2021-019 du 23 février 2021 approuvant la convention ayant pour objet d'acter l'engagement des communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et de Lamballe Terre & Mer à réaliser ce programme et définir les moyens dédiés et le pilotage du projet par la commune,
- La convention d'adhésion signée le 1^{er} mars 2021 par l'Etat, la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer et les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle

Considérant la transmission aux conseillers :

- Du projet de convention cadre Petites Villes de Demain au titre de l'Opération de revitalisation territoriale (ORT) et ses deux annexes (la maquette financière et les fiches action), transmis aux conseillers,
- De la présentation de ce dossier,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'Opération de revitalisation du territoire (ORT), et notamment les périmètres opérationnels et le programme d'action,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre Petites Villes de Demain au titre de l'ORT et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE : Adopté à l'unanimité

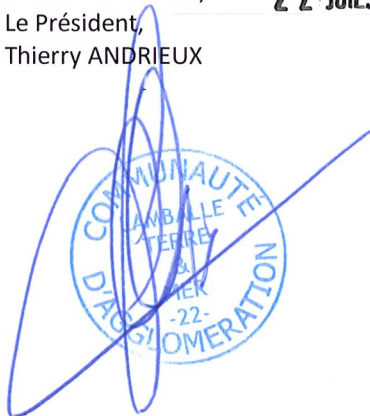
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **22 JUIL. 2022**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **22 JUIL. 2022**

De l'affichage le **22 JUIL. 2022**

*Pour le Président,
Par délégation,*

**Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT**